



COMMUNIQUÉ

Il est ouvert au titre de l'année 2022 la candidature au stage donnant accès à l'exercice de la profession et au titre de Géomètre-Expert.

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité Ivoirienne remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé au minimum de 25 ans révolus et au maximum de 45 ans révolus à la date de la demande d'entrée en stage ;
- Présenter toutes les garanties de moralité et n'avoir subi aucune condamnation pour des faits contraires à la probité et aux bonnes mœurs ;
- Être titulaire d'un diplôme de Géomètre-Expert, d'ingénieur géomètre ou d'ingénieur des techniques géographiques reconnu valable par l'Etat Ivoirien ;
- Avoir une expérience professionnelle selon l'une des conditions suivantes :
 - Au moins deux (2) ans dans un cabinet de Géomètre-Expert ou cinq (5) ans dans une structure autre qu'un cabinet de Géomètre-Expert, ayant un lien avec la profession ;
 - Au moins trois (3) ans dans un cabinet de Géomètre-Expert en qualité de technicien supérieur géomètre avant l'obtention du diplôme pour les nouveaux diplômés ingénieurs géomètres ou ingénieurs des techniques géographiques.

Les demandes d'inscription sont reçues par dépôt de dossier au siège de l'Ordre des Géomètres-Experts de Côte-d'Ivoire. Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite d'inscription au stage de qualification à la profession de Géomètre-Expert adressée au Président du Conseil National de l'Ordre par lettre recommandée ou par dépôt au siège contre décharge ;
- Trois (03) photos d'identité ;
- Un Curriculum Vitae ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie originale de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- Une copie originale du certificat de nationalité ;
- Une photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité ;
- Une photocopie légalisée du diplôme sur présentation de l'original ;
- Une photocopie légalisée de l'équivalence du diplôme, délivrée par le Ministère de l'enseignement supérieur pour les diplômes obtenus à l'étranger.

La période de dépôt des dossiers est fixée du **15 février au 31 mars 2022 à 17 heures précises**. Les publications de la liste des candidats dont les dossiers seront retenus, des dates de composition ainsi que des résultats se feront sur le site internet de l'Ordre des Géomètres-Experts, www.geometre-expert.ci .

Fait à Abidjan, le 15 février 2022

Infoline : 27 22 44 96 94 / 07 07 78 77 77

Pour le Conseil National
Le Président

ABOUBACAR YACOUBA SANOGO
Géomètre Expert agréé